

CONSEIL D'ADMINISTRATION

640^e assemblée régulière Procès-verbal version officielle

24 septembre 2024, à 18 h 30
Salle AR-20 du Cégep de Valleyfield

Membres présent(e)s	Mesdames Ndiello Aw Badji (à distance), Véronique Boisvert, Alexandra Claveau, Guylaine Chayer, Lucie Chiasson, Laurence Demers, Julie Dunn, Michèle Kama, Isabelle Prigent et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Hugo Lachance, Jean-Claude Lecompte, Etienne Leduc, Marc Rémillard et Sébastien St-Amour
Membre absente	Madame Marie-Claude Côté
Sièges vacants	Représentant(e) des étudiant(e)s – secteur préuniversitaire Représentant(e) des étudiant(e)s – secteur technique
Invité(e)s	Mesdames Marie Barrette, Annie Bélisle- L'Anglais, Amélie Mercier et messieurs Francis Bernard, Benoit Sauvé et Éric Tessier
Secrétaire de l'assemblée	Madame Geneviève Boileau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 639^e assemblée régulière du conseil d'administration
 - 3.1. Affaires découlant du procès-verbal
 - 3.1.1. Cité des Arts et des Sports
4. Correspondance
 - 4.1. MES – Lettre de la ministre Pascale Déry – La maîtrise du français au collégial
 - 4.2. MES – Lettre de la ministre Pascale Déry – Octroi 'une allocation pour 5 programmes d'études qui comptent un petit nombre d'étudiant(e)s dans un domaine où la main-d'œuvre est rare dans la région
 - 4.3. MES – Lettre de la ministre Pascale Déry – Octroi des allocations normalisées (infrastructures et ressources informationnelles)
 - 4.4. MES – Lettre du sous-ministre Martin Pineault – Autorisation de l'emprunt pour l'acquisition de la Cité des Arts et des Sports (CAS)
 - 4.5. MES – Lettre de la ministre Pascale Déry – Octroi d'une aide financière pour les travaux urgents de toiture (aile B et C)
 - 4.6. MES – Lettre de la directrice Ariane Martin-Ouellet – Non-financement du projet d'ajout d'estrades et de réfection du terrain synthétique
5. Dépôt de documents
 - 5.1. Procès-verbaux de la 969^e réunion régulière et de la 970^e réunion extraordinaire du comité exécutif

- 5.2. Procès-verbaux de la 7^e rencontre du comité de gouvernance et d'éthique tenue le 26 avril 2024.
6. Résolutions en bloc
 - 6.1. Ratification des décisions du comité exécutif durant la période estivale
 - 6.2. Sanction des études AEC et DEC
 - 6.3. Nomination des membres du comité d'éthique de la recherche
 - 6.4. Octroi du contrat de déneigement des stationnements du Cégep pour 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027
7. Sujets pour adoption
 - 7.1. Adoption de l'attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques d'éducation spécialisée
 - 7.2. Adoption du rapport d'évaluation du Cheminement Tremplin DEC – 081.06
 - 7.3. Renouvellement du protocole d'entente avec l'institution financière Desjardins
 - 7.4. Mandat du directeur des études pour l'année 2024-2025
 - 7.5. Mandat du directeur général pour l'année 2024-2025
 - 7.6. Comblement de deux sièges au comité statutaire des ressources humaines
 - 7.7. Résolution visant à dénoncer l'imposition du niveau d'investissement pour l'année 2024-2025
 - 7.8. Nomination au poste de gestionnaire administratif – rémunération, paie et avantages sociaux
8. Points d'information
 - 8.1. Reddition de comptes sur les contrats entre 10 000 \$ et 150 000 \$ pour l'année 2023-2024
 - 8.2. Bilan du Plan de travail institutionnel 2023-2024
 - 8.3. Présentation du Plan de travail institutionnel 2024-2025
 - 8.4. Recensement des opérations entre apparentés pour 2023-2024 – formulaire à compléter par les membres
 - 8.5. Du président
 - 8.5.1. Campagne promotionnelle du Centre d'études collégiales (CEC) de Vaudreuil-Dorion
 - 8.6. Du directeur général
 - 8.6.1. Rentrée d'automne 2024
 - 8.6.2. Cahier de sollicitation de la campagne de financement majeure de la Fondation du Cégep de Valleyfield
 - 8.6.3. Revue de presse du 4 juin au 12 septembre 2024
 - 8.7. Du directeur des études
 - 8.7.1. Rentrée d'automne 2024
9. Date et heure de la prochaine assemblée : 29 octobre 2024 à 18 h 30, à la salle AR-20
10. Clôture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 18 h 30, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc, président.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président dépose l'ordre du jour de la 640^e assemblée régulière du 24 septembre 2024 pour adoption.

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte

Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-640.2

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE
déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. Adoption du procès-verbal de la 639^e assemblée régulière du conseil
d'administration**

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Isabelle Prigent

A-640.3

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 639^e assemblée
régulière (version publique et confidentielle) soit
adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1. Affaires découlant des procès-verbaux

Réf. CA.639.7.2

Nomination des membres au comité de sélection pour le poste de directeur(-trice)
des affaires étudiantes

M. Rémillard assure un suivi sur le processus de dotation du poste de directeur(-trice) des affaires étudiantes à la suite de la création du comité de sélection, lors de l'assemblée du conseil d'administration de juin 2024. Pour confirmer la nomination, une séance extraordinaire du conseil d'administration (CA) se tiendra le 8 octobre prochain, si tout va comme prévu.

Réf.CA.639.7.5

Octroi de contrat pour les travaux d'agrandissement

En suivi de l'octroi de contrat pour les travaux d'agrandissement pour Techniques de génie mécanique et Technologie du génie civil, M. Rémillard précise que les travaux sont en cours et qu'un comité de pilotage assure le suivi du projet et des impacts de ceux-ci sur la communauté collégiale. Malgré certains défis liés au bruit et au dérangement occasionné par le chantier, les travaux se déroulent bien.

Réf.CA.639.10.1

Rapport entourant L'avenir de la bibliothèque

En suivi de l'adoption du rapport sur l'avenir de la bibliothèque Armand-Frappier, dès le lendemain de la séance du CA, les membres de la Corporation de la gestion de la bibliothèque ont été rencontrés pour partager la position du Cégep entérinée par le CA. Les représentants de la Ville ont accueilli favorablement les

conclusions du rapport qui précisent le non-renouvellement du protocole en 2027.

3.1.1. Cité des Arts et des Sports

En suivi du comité exécutif tenu en septembre, M. Rémillard fait état des différentes démarches réalisées. Il précise que la résolution a été légèrement modifiée pour poursuivre les démarches de la transaction. Un terme a été changé, après avoir eu des recommandations juridiques du notaire qui accompagne le Cégep dans le dossier. Par ailleurs, les discussions entourant la négociation du bail pour la gestion de la piscine se poursuivent. Des modalités doivent encore être détaillées et négociées. M. Rémillard rappelle la sortie médiatique pour confirmer les intentions communes des deux instances (Ville, Cégep). Une proposition a été faite au conseil d'administration de la Cité des Arts et des Sports (CAS) pour tenter d'obtenir un bail de transition de quelques mois afin de conclure la transaction de la vente. Il est essentiel de conclure une entente pour la gestion de la piscine. Des questions sont posées par les membres pour bien comprendre les différents scénarios envisagés. Il est rappelé par M. Rémillard l'importance d'acquérir le bâtiment pour les besoins d'espaces futurs du milieu. Les équipes du Cégep sont prêtes à adapter les différentes propositions afin de convenir d'une entente satisfaisante pour l'ensemble des parties.

M. Éric Besner se joint à l'assemblée à 18 h 34.

4. Correspondance

4.1. MES – Lettre de la ministre Pascale Déry – La maîtrise du français au collégial

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.2. MES – Lettre de la ministre Pascale Déry – Octroi 'une allocation pour 5 programmes d'études qui comptent un petit nombre d'étudiant(e)s dans un domaine où la main-d'œuvre est rare dans la région

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.3. MES – Lettre de la ministre Pascale Déry – Octroi des allocations normalisées (infrastructures et ressources informationnelles)

Les membres prennent connaissance de la correspondance. Des explications sont données par M. Rémillard sur les limitations des dépenses des budgets d'investissement déjà autorisés. Les allocations non utilisées seront récupérées plus tard par le Cégep selon la missive ministérielle. Cette mesure gouvernementale a fait l'objet de plusieurs reportages médiatiques. Des suivis

internes, pour compléter l'analyse, sont en cours. Un exercice de priorisation des projets à autoriser sera requis au sein du Cégep, mais l'objectif est de minimiser tout impact sur les projets liés à la pédagogie.

4.4. MES – Lettre du sous-ministre Martin Pineault – Autorisation de l'emprunt pour l'acquisition de la Cité des Arts et des Sports (CAS)

Les membres prennent connaissance de la correspondance. Quelques précisions sont apportées par M. Rémillard.

4.5. MES – Lettre de la ministre Pascale Déry – Octroi d'une aide financière pour les travaux urgents de toiture (aile B et C)

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.6. MES – Lettre de la directrice Ariane Martin-Ouellet – Non-financement du projet d'ajout d'estrades et de réfection du terrain synthétique

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

5. Dépôt de documents

5.1. Procès-verbaux de la 969^e réunion régulière et de la 970^e réunion extraordinaire du comité exécutif

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

5.2. Procès-verbal de la 7^e rencontre du comité de gouvernance et d'éthique tenue le 26 avril 2024.

Mme Laurence Demers, présidente du comité, fait état des documents déposés et des travaux réalisés. Elle revient plus spécifiquement sur certains commentaires émanant du sondage de satisfaction réalisé auprès des membres du CA en juin dernier. En suivi de propositions faites par le biais des répondant(e)s, il a été retenu par le comité de gouvernance que l'équipe de la Direction des services administratifs pourrait offrir éventuellement une courte formation sur certains éléments de base permettant de mieux comprendre les principales notions entourant les budgets et tout ce qui en découle, et plus largement, le financement du réseau collégial.

Finalement, Mme Demers invite les membres à remplir le formulaire de présentation des membres avant le 29 octobre.

6. Résolutions en bloc

6.1. Ratification des décisions du comité exécutif durant la période estivale

Lors de sa dernière assemblée du 11 juin 2024, le conseil d'administration du Cégep a confié au comité exécutif ses pouvoirs pour tout point nécessitant une décision pendant la période estivale. À sa première assemblée régulière de l'automne, le conseil d'administration doit normalement entériner les décisions prises en son nom par le comité exécutif.

Depuis l'assemblée du 11 juin 2021, le comité exécutif s'est réuni à une reprise, soit le 3 septembre 2024. Au cours de cette rencontre, le comité a pris une décision qui relève normalement des compétences du conseil d'administration.

Il est proposé par M. Hugo Lachance
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-640.6.1

De ratifier les décisions prises par le comité exécutif, pour et au nom du conseil d'administration en vertu de la résolution A-639.9 « Délégation des pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour la période estivale » et dont les résolutions apparaissent ci-dessous :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution E-971.7 – Acquisition de la Cité des Arts et des Sports - Modification du libellé de la résolution du conseil d'administration portant sur la cession du 100 rue Saint-Thomas / Cité des Arts et des Sports (A-639.7.7)

Considérant que la Société québécoise des infrastructures (SQI) a été mandatée pour nous accompagner dans la transaction immobilière;

Considérant qu'une notaire a été mandatée pour la transaction immobilière;

Considérant que la jurisprudence en ce qui concerne la possibilité de l'exercice de la clause résolutoire des actes notariés qui lient les terrains au Cégep a été analysée par la SQI et la notaire;

Considérant que la SQI et la notaire, après analyse de la jurisprudence, recommandent au Cégep de ne pas se prévaloir de l'exercice des clauses résolutoires des actes notariés qui lient les terrains au Cégep, car ces clauses seraient devenues caduques en date de ce jour;

Considérant le droit de premier refus, en faveur du Cégep, du plus récent des actes notariés liant les terrains au Cégep qui permet une vente ou une cession, plutôt qu'une rétrocession, de l'immeuble de la Cité des Arts et des Sports au Cégep;

Il est proposé et dûment appuyé

E-971.7

De modifier le terme « rétrocession » de la résolution A-639.7.7 de l'assemblée régulière du conseil

d'administration du Cégep de Valleyfield, tenue le 11 juin 2024, pour le terme « acquisition », amendant le libellé de la résolution comme suit :

D'AUTORISER L'ACQUISITION du 100 rue Saint-Thomas, à Salaberry-de-Valleyfield, (lot #4 516 803) par le Cégep de Valleyfield pour le montant du solde des prêts relié à l'agrandissement de 2011 évalué à 2,33 M\$ en date du 3 juin 2024;

Et d'autoriser le président du conseil d'administration et le directeur général du Cégep de Valleyfield à signer tous les documents relatifs à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. Sanction des études AEC et DEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 31 étudiants qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- dix-sept à l'hiver 2024;
- quatorze à l'été 2024;

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et le directeur des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 257 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- un étudiant à l'été 2023;
- cinq étudiants à l'automne 2023;
- cent quatre-vingt-cinq étudiants à l'hiver 2024;
- soixante étudiants à l'été 2024;
- six étudiants à l'automne 2024;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par M. Hugo Lachance

Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-640.6.2

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE directeur des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiants finissants. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 24 septembre 2024, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications ;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 257 étudiants finissants dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2024080501

ET DÉPOSÉ À LA DIRECTION DES ÉTUDES AINSI qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3. Nomination des membres du comité d'éthique de la recherche

La politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep prévoit la constitution d'un comité d'éthique de la recherche. La politique prévoit également que le conseil d'administration, sous la recommandation de la Direction des études, est responsable de la nomination des membres. Le Cégep confie au comité le mandat d'évaluer l'éthique des travaux de recherche, ce qui comprend l'approbation, la modification, le refus ou l'arrêt de projets de recherche, impliquant des êtres humains.

Le CER se compose actuellement de 5 membres réguliers. Le mandat de 2 ans de Rémi Pelletier, comme personne membre de la collectivité n'ayant aucune affiliation avec le Cégep, est encore actif pour l'année 2024-2025.

Les autres membres du CER souhaitent renouveler leur participation au CER, à titre de membre régulier, pour un mandat de 2 ans (2024-2026) :

- Véronique Boisvert (Techniques juridiques) comme personne compétente en droit dans un domaine pertinent;
- Jonathan Scott (Sociologie), comme personne ayant une expertise pertinente en ce qui concerne les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche relevant de l'autorité du CER et président du CER;
- Julien Poirier (Sciences sociales), comme personne ayant une expertise pertinente en ce qui concerne les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche relevant de l'autorité du CER;

- Khalid Chaoub (Psychologie et techniques de recherche sociale) comme personne versée en éthique;

Le CER recommande également la nomination, à titre de membre régulier du comité, pour un mandat de deux ans, de :

- Anik Pontbriand (Soins infirmiers)
- Jean-Christophe Potvin (Éducation spécialisée)

La conseillère pédagogique à la recherche assure le bon fonctionnement des travaux du comité : Peggy Roquigny.

Considérant l'article 5.1.2 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains au sujet de la composition du comité d'éthique de la recherche;

Considérant la recommandation favorable de la Direction des études;

Considérant la recommandation favorable de la commission des études du 11 septembre 2024;

Il est proposé par M. Hugo Lachance
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-640.6.3

DE NOMMER À TITRE DE MEMBRES COMITÉ d'éthique de la recherche pour un mandat de deux ans (2024-2026) les personnes dont les noms apparaissent dans la liste ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4. Octroi du contrat de déneigement des stationnements du Cégep pour 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

Le dernier contrat de déneigement, qui incluait notamment le déneigement, le déglçage, l'épandage d'abrasifs et le transport de la neige de ses stationnements, aires de circulation, débarcadères et trottoirs, se terminait au printemps 2024 et couvrait les trois (3) dernières années.

Cette année, le Cégep a ajouté, en option, le stationnement de la Cité des Arts et des Sports (CAS), ainsi que le trottoir entre le stationnement du Cégep et celui de la CAS. Le contrat est pour une période de trois (3) ans.

Un appel d'offres public a été effectué sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Voici le résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est déroulée le 10 septembre 2024 à 11 h :

Nom des soumissionnaires	Total (avant taxes)
Transport Patrick Inc.	254 385,00 \$

B&B Déneigement et pelouse Inc.	289 900,00 \$
Évaluation budgétaire (juin 2024)	350 000,00 \$

Le plus bas soumissionnaire conforme, Transport Patrick Inc., possède tous les documents requis dans sa soumission et l'entreprise est conforme aux normes demandées.

Considérant que le Cégep a besoin de déneiger ses stationnements et que le dernier contrat a pris fin au printemps 2024;

Considérant que le processus d'appel d'offres public est conforme au Règlement sur les contrats de services des organismes publics;

Considérant les cinq (5) entreprises qui se sont procuré les documents d'appel d'offres et que deux (2) d'entre elles ont soumis un prix;

Considérant la recommandation favorable de M. Alexandre Bolduc, régisseur au service des ressources matérielles;

Il est proposé par M. Hugo Lachance
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-640.6.4

D'OCTROYER LE CONTRAT À TRANSPORT Patrick Inc. pour les travaux de déneigement, de déglacage et de transport de la neige pour une somme de 254 385,00 \$ (avant taxes), le tout en conformité avec les documents de soumission numéro 2024-08-05-RM-DÉNEIGEMENT;

Et DE DÉLÉGUER LE POUVOIR À MONSIEUR Marc Rémillard, directeur général, à autoriser des modifications pour un maximum de 10 % du montant initial au contrat et de signer l'avis d'adjudication du contrat confirmant l'engagement du prestataire de service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Sujets pour adoption

7.1. Adoption de l'attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques d'éducation spécialisée

Le point est présenté par Mme Marie Barrette, directrice de la Formation continue et du Service aux entreprises.

L'importance du rôle de l'éducateur spécialisé au Québec est incontestable. Que ce soit dans le domaine scolaire, de la santé ou des services communautaires et sociaux, l'éducateur spécialisé contribue au mieux-être, à l'adaptation et à la réadaptation de bénéficiaires de tout type de profil.

Depuis 2006, le Cégep de Valleyfield offre une attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques d'éducation spécialisée (TES) JNC.13. Cette AEC est composée de la totalité des compétences spécifiques du DEC d'appartenance 351.A0. Elle offre la possibilité aux étudiant(e)s qui se qualifient d'effectuer une épreuve synthèse de programme afin d'être diplômés au DEC après la réussite l'AEC en JNC.13.

En 2022-2023, le ministère de l'Enseignement supérieur a procédé à la révision du devis ministériel du DEC en TES dans le but de s'adapter aux réalités et aux besoins changeants dans ce domaine. Le numéro de programme passe du 351.A0 à 351.A1.

Depuis la session d'automne 2023, le Cégep de Valleyfield offre, au secteur régulier, la version 351.A1 en Techniques d'éducation spécialisée. La volonté du Cégep de Valleyfield est de continuer à offrir la totalité des compétences spécifiques du programme technique à la nouvelle version de l'AEC en JNC.XX.

Le Cégep de Valleyfield souhaite faire adopter le nouveau programme de l'AEC en Techniques d'éducation spécialisée.

Considérant la volonté du Cégep de Valleyfield d'offrir une attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques d'éducation spécialisée arrimée avec la technique de la formation régulière;

Considérant les besoins, dans notre région, de main-d'œuvre qualifiée en éducation spécialisée;

Considérant l'importance que le Cégep de Valleyfield accorde à former des personnes qui répondent aux besoins actuels et spécifiques de la population;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par Mme Julie Dunn

A-640.7.1

**D'ADOPTER L'ATTESTATION D'ÉTUDES collégiales
en Techniques d'éducation spécialisée (JNC.XX).**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2. Adoption du rapport d'évaluation du Cheminement Tremplin DEC – 081.06

Le point est présenté par M. Etienne Leduc, directeur des études. Il expose les points saillants (forces) de l'offre et ses particularités au Cégep de Valleyfield. Il précise également quels types de profils d'étudiant(e)s sont présents dans le cheminement. Les groupes sont hétérogènes et de plus en plus volumineux d'année après années selon les statistiques d'admission.

Le devis d'évaluation du Cheminement Tremplin DEC (081.06) a été adopté par le comité des membres de la Table de concertation du Cheminement Tremplin DEC, le 17 mai 2024.

La collecte, l'analyse et l'interprétation des données se sont échelonnées de mai 2023 à mars 2024. Le rapport d'évaluation a été adopté par les membres du département de Sciences humaines le 26 mars 2024.

Le rapport d'évaluation déposé comporte 6 recommandations et 2 défis. Des travaux d'analyse seront réalisés.

Quelques questions sont posées à la fin de la présentation, notamment au sujet des cours de mises à niveau visés au Centre d'études collégiales de Saint-Constant. Il reste encore aussi des évaluations à finaliser pour s'assurer de la pertinence de les déployer.

Considérant l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par M. Sébastien St-Amour
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-640.7.2

**D'ADOPTER LE RAPPORT D'ÉVALUATION DE
Cheminement Tremplin DEC (081.06).**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3. Renouvellement du protocole d'entente avec l'institution financière Desjardins

M. Jean-François Bolduc, président du conseil d'administration, et M. Marc Rémillard, directeur général, quittent pour ce point à 19 h 07.

Le point est présenté par Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs.

L'entente avec le Centre Desjardins aux entreprises de Salaberry-de-Valleyfield a pris fin le 30 juin 2024. Cette entente était en vigueur depuis le 1^{er} mars 2021.

Les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) prévoient qu'il est possible de conclure des ententes pour services financiers de gré à gré. L'analyse de la Direction des services administratifs a permis de conclure qu'un processus d'appel d'offres n'apportera pas d'avantages additionnels pour le volet administratif du Cégep. De plus, il y a un risque de ne pas retrouver le même niveau d'engagement financier de la part d'une autre institution financière qui remporterait l'appel d'offres. Pour ces raisons, il a été convenu de conclure une nouvelle entente pour les services financiers avec Desjardins, et que le tout s'effectue par une négociation de gré à gré.

La proposition de renouvellement prévoit le maintien des services, et ce sans tarification mensuelle (passant de 150 \$ à 0 \$). L'entente serait d'une durée de 36 mois, du 1er juillet 2024 au 30 juin 2027.

À la fin de la présentation, des questions sont posées sur l'historique de cette entente financière et sur la pertinence de forer davantage pour évaluer les autres

possibilités avec d'autres institutions financières pour le prochain cycle. L'équipe de la DSA assure une analyse annuelle, mais un suivi sera fait.

Considérant que l'entente pour les services financiers avec le Centre Desjardins aux entreprises de Salaberry-de-Valleyfield a pris fin le 30 juin 2024;

Considérant les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) qui prévoient qu'il est possible de conclure des ententes pour services financiers de gré à gré;

Considérant que le niveau de services est maintenu et que la tarification mensuelle est réduite à 0 \$;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte

Et appuyé par M. Éric Besner

A-640.7.3

D'ACCEPTER LES CONDITIONS DE renouvellement de l'entente pour les services financiers avec le Centre Desjardins aux entreprises de Salaberry-de-Valleyfield, pour une durée de 36 mois débutant le 1^{er} juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2027, le tout selon l'offre de Desjardins du 31 mai dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Messieurs Bolduc et Rémillard reviennent dans la salle à 19 h 13.

7.4. Mandat du directeur des études pour l'année 2024-2025

Le point est présenté par M. Marc Rémillard, directeur général. Il cède ensuite la parole à M. Etienne Leduc, directeur des études, pour présenter plus en détail son mandat.

Annuellement, le conseil d'administration adopte le mandat qu'il confie au directeur des études du Cégep de Valleyfield. Au préalable, le directeur général et le directeur des études discutent des éléments au plan de travail qui feront partie du mandat de l'année.

Le projet de mandat du directeur des études est déposé ci-joint. Une présentation sera faite lors de la rencontre du CA durant laquelle le directeur des études pourra répondre aux questions.

En conclusion de la présentation, il est demandé si les contraintes imposées pour limiter les dépenses du budget d'investissement impacteront les projets de développement du Centre d'études de Vaudreuil-Dorion. Mme Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, précise que pour ce projet, les sommes prévues seront affectées dans les budgets de fonctionnement. De plus, en conclusion de la présentation, des précisions sont apportées sur les prochaines étapes entourant la transition dans le dossier de la bibliothèque.

M. Bolduc salue la qualité du document présenté et des sujets soumis.

Considérant l'article 3.6 d) du Règlement numéro 1 qui prévoit que le conseil d'administration adopte le mandat du directeur des études;

Considérant que le mandat du directeur des études sert d'assise à son évaluation annuelle;

Il est proposé par M. Éric Besner
Et appuyé par Mme Michèle Kama

A-640.7.4

D'ADOPTER LE MANDAT DE L'ANNÉE 2024-2025 assigné à monsieur Etienne Leduc, directeur des études du Cégep de Valleyfield, tel que nommé « Mandat du directeur des études ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5. Mandat du directeur général pour l'année 2024-2025

Le point est présenté par M. Jean-François Bolduc, président. Il cède la parole au directeur général, M. Rémillard.

Annuellement, le conseil d'administration adopte le mandat qu'il confie à la Direction générale du Cégep de Valleyfield. Au préalable, le président du conseil d'administration et le directeur général discutent des éléments au plan de travail qui feront partie du mandat de l'année.

Le projet de mandat du directeur général ci-joint sera présenté lors de la rencontre du CA durant laquelle le directeur général pourra répondre aux questions.

M. Bolduc salue l'implication et l'engagement du directeur général. Il précise que plusieurs chantiers importants à prioriser, découlant, entre autres, du renouvellement de son mandat, ont été pris en compte.

Considérant l'article 3.6 d) du Règlement numéro 1 qui prévoit que le conseil d'administration adopte le mandat du directeur général;

Considérant que le mandat du directeur général sert d'assise à son évaluation annuelle;

Il est proposé par Mme Alexandra Claveau
Et appuyé par Mme Guylaine Chayer

A-640.7.5

D'ADOPTER LE MANDAT DE L'ANNÉE 2024-2025 assigné à monsieur Marc Rémillard, directeur général du Cégep de Valleyfield, tel que nommé « Mandat du directeur général ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**7.6. Comblement de deux sièges au comité statutaire des ressources humaines**

Le point est présenté par M. Jean-François Bolduc, président.

Le 11 juin 2024, le conseil d'administration a entériné la création du comité statutaire des ressources humaines.

Comme spécifié au sein de la Charte du comité, le comité des ressources humaines doit être formé d'un minimum de cinq (5) membres du conseil d'administration :

- Trois membres provenant de l'externe, dont obligatoirement le président ou le vice-président du conseil;
- Deux membres provenant de l'interne, dont obligatoirement le directeur général.

Les membres du comité doivent posséder, ou s'efforcer d'acquérir, des compétences en ressources humaines.

Ils sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de deux ans, idéalement en début d'année. Une fois constitué, le comité se nommera un président ou une présidente.

Le 11 juin 2024, deux des sièges pour des membres provenant de l'externe ont été comblés par mesdames Julie Dunn et Isabelle Prigent.

Considérant qu'un siège pour un membre provenant de l'externe est vacant;

Considérant qu'un siège pour un membre provenant de l'interne est vacant;

Considérant que le directeur général siège d'office à titre de membre de l'interne;

Considérant l'adoption de la Charte du Comité des ressources humaines lors de l'assemblée du conseil d'administration du 11 juin 2024;

Considérant la volonté des membres d'avoir des opportunités pour participer activement à l'amélioration des pratiques de gouvernance du conseil d'administration;

Il est proposé par M. Jean-François Lecompte
Et appuyé par M. Hugo Lachance

A-640.7.6

de nommer Mme Alexandra Claveau et Véronique Boisvert à siéger au comité statutaire des ressources humaines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.7. Résolution visant à dénoncer l'imposition du niveau d'investissement pour l'année 2024-2025

Le point est présenté par M. Marc Rémillard, directeur général. Il précise également les démarches réalisées auprès des élus du territoire pour les sensibiliser aux impacts de cette décision sur le Cégep de Valleyfield.

Comme vous avez pu le constater dans la correspondance, le 31 juillet dernier, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a transmis une lettre aux cégeps pour les informer des allocations pour les volets infrastructures et ressources informationnelles pour l'année 2024-2025. Dans cette lettre, les cégeps étaient informés de l'imposition d'un niveau d'investissement autorisé, à savoir qu'ils étaient désormais assujettis à un montant maximal permis pour la réalisation des travaux pour l'année visée. Pour le Cégep de Valleyfield, il s'agit d'une limite de dépense de 1,3 million \$ pour une enveloppe budgétaire de 2,1 millions \$. Cette décision d'imposer des restrictions budgétaires a été prise au milieu de l'été, unilatéralement, rétroactivement et sans aucune consultation préalable des cégeps.

Il faut rappeler que notre réseau faisait les manchettes ce printemps à la suite du rapport du Vérificateur général du Québec en raison de la gestion déficiente du parc immobilier des cégeps. En effet, le rapport faisait état que deux tiers des bâtiments des cégeps sont en mauvais état et que les investissements prévus couvrent moins de la moitié des besoins à venir.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le MES et la Fédération des cégeps pour discuter des impacts de cette décision. De notre côté, le Cégep a également discuté avec le MES pour saisir les impacts locaux de cette restriction. Nous sommes à regarder des solutions pour ne pas ralentir des investissements essentiels, notamment l'achat d'appareillage pour nos programmes d'études. Des représentations ont été faites auprès de l'ensemble des députés de la région représentant le gouvernement.

Le présent projet de résolution devrait être entériné par l'ensemble des cégeps et permet de dénoncer les limites de dépenser imposées par le gouvernement, mais également de dénoncer le non-respect de notre système de gouvernance locale.

Considérant que le 31 juillet 2024, la ministre de l'Enseignement supérieur a transmis une lettre aux cégeps pour les informer des allocations pour les volets infrastructures et ressources informationnelles pour l'année 2024-2025;

Considérant que dans cette lettre, les cégeps étaient informés de l'imposition d'un niveau d'investissement autorisé, à savoir qu'ils étaient désormais assujettis à un montant maximal permis pour la réalisation des travaux pour l'année visée;

Considérant que cette décision a été communiquée durant l'été, alors que les conseils d'administration des cégeps avaient déjà adopté leur budget d'investissement 2024-2025;

Considérant que cette décision d'imposer des restrictions budgétaires a été prise unilatéralement, rétroactivement et sans aucune consultation préalable des cégeps;

Considérant que le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale déposé pour l'année 2023-2024 quant à la Gestion du parc immobilier des cégeps fait état que deux tiers des bâtiments des cégeps sont en mauvais état et que les investissements prévus couvrent moins de la moitié des besoins à venir;

Considérant que pour l'année 2024-2025, les cégeps font face à une augmentation importante de 5,3 % des inscriptions étudiantes par rapport à l'année précédente, soit la plus forte hausse de la population étudiante collégiale en 25 ans;

Considérant que le Cégep de Valleyfield a accueilli 2 700 étudiant(e)s sur ses 3 campus, ce qui représente une hausse de 14 % en comparaison à l'an dernier;

Considérant que l'assujettissement des cégeps au niveau d'investissement déterminé par la ministre de l'Enseignement supérieur a pour effet de mettre en péril la réalisation de leur mission;

Considérant que cette décision sans précédent a été prise en non-respect de l'instance de gouvernance décisionnelle des cégeps, soit leur conseil d'administration;

Il est proposé par Mme Isabelle Prigent
Et appuyé par Mme Laurence Demers

A-640.7.7

QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉNONCE la lettre du 31 juillet 2024 transmise aux cégeps par la ministre de l'Enseignement supérieur ainsi que l'imposition par le gouvernement du Québec d'un niveau d'investissement incompatible avec la réalité des cégeps;

QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DEMANDE au gouvernement de renoncer à cette mesure et de mettre en œuvre des règles budgétaires permettant aux cégeps de réaliser adéquatement leur mission;

QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION MANDATE le président du conseil d'en informer la ministre de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.8. Nomination au poste de gestionnaire administratif – paie, rémunération et avantages sociaux

Mme Laurence Demers quitte pour ce point à 19 h 44.

Le point est présenté par M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines.

Le 23 mai 2024, Mme Joëlle Beauchesne quittait ses fonctions de gestionnaire administrative – rémunération, paie et avantages sociaux à la Direction des ressources humaines.

Conformément à la Politique de gestion du personnel d'encadrement, le Cégep a mis sur pied un comité de sélection afin de combler le poste de gestionnaire administratif – rémunération, paie et avantages sociaux. Le comité était formé des membres suivants :

- Francis Bernard, directeur des ressources humaines;
- Nathalie Rochefort, coordonnatrice aux ressources humaines et supérieure immédiate;
- Marc Rémillard, directeur général;
- Anne-Marie Ouellet, gestionnaire administrative à la Direction des études et représentante désignée du comité local des cadres.

L'appel de candidatures s'est tenu du 11 juin au 15 août 2024. La Direction des ressources humaines a reçu trente-six (36) candidatures desquelles trois (3) personnes furent invitées à participer à une entrevue. Le comité de sélection a réalisé les entrevues le 16 septembre 2024.

Après analyse des résultats aux tests et entrevues, le comité de sélection a retenu la candidature de Mme Laurence Demers. Il s'agit d'une recommandation unanime du comité.

Détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité professionnelle de l'Université de Montréal – HEC ainsi qu'une attestation d'études au microprogramme de deuxième cycle en administration publique de l'École nationale d'administration publique, Mme Demers œuvre au sein du Cégep de Valleyfield depuis 2018 occupant présentement le poste d'analyste en gestion des ressources financières depuis 2024 et d'agent de la gestion financière de 2018 à 2024. Mme Demers a également occupé la fonction de chargée de dossiers au sein de la firme Goudreau Poirier Inc. de 2016 à 2018. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés depuis 2018.

Considérant que cette candidature rencontre les exigences définies au profil du poste, le comité de sélection recommande la nomination de Mme Laurence Demers au poste de gestionnaire administratif – rémunération, paie et avantages sociaux au Cégep de Valleyfield.

La date d'entrée en fonction est effective le 21 octobre 2024.

Il est proposé par M. Éric Besner
Et appuyé par Mme Isabelle Prigent

A-640.7.8

DE PROCÉDER À LA NOMINATION DE Mme Laurence Demers au poste de gestionnaire administratif – rémunération, paie et avantages sociaux à la Direction des ressources humaines, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'à la Politique de gestion du personnel d'encadrement. La date d'entrée en fonction est effective le 21 octobre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Demers revient dans la salle à 19 h 46. Son mandat à titre de membre du CA représentante du personnel professionnel prend fin comme elle perd sa qualité.

8. Points d'information

8.1. Reddition de comptes sur les contrats entre 10 000 \$ et 150 000 \$ pour l'année 2023-2024

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point d'information.

En conformité avec l'article 9.2 du Règlement numéro 2 portant sur la gestion financière du Cégep, à la première séance régulière du conseil d'administration suivant la fin d'une année financière, une reddition de compte doit être produite pour toute acquisition, tout contrat de construction ou de services ou toute location de biens ou services de 10 000 \$ à 150 000 \$.

Un tableau représentant l'ensemble de ces contrats est déposé en complément.

8.2. Bilan du Plan de travail institutionnel 2023-2024

M. Marc Rémillard, directeur général présente le point.

En juin 2023, le conseil d'administration adoptait le Plan stratégique 2023-2028. Ainsi, en cohérence avec ce dernier, le Plan de travail institutionnel (PTI) 2022-2024, grâce à la collaboration de l'ensemble des directions et les instances consultées, a été élaboré en début de cette année scolaire.

Pour faire état des résultats des moyens et des livrables à la fin de l'année, une présentation PowerPoint est effectuée. Le fichier Excel détaillant l'ensemble du PTI est aussi déposé pour information, en complément de la présentation.

Rappelons également qu'en parallèle, un plan opérationnel annuel est aussi suivi par les différentes directions, pour les activités courantes de l'organisation.

8.3. Présentation du Plan de travail institutionnel 2024-2025

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

En suivi de l'adoption du Plan stratégique 2023-2028 les travaux d'élaboration du plan de travail institutionnel (PTI) 2024-2025, avec l'ensemble des directions, sont désormais complétés. Il fait état des actions et des projets traités annuellement cette année par l'ensemble des directions.

Le Plan de travail 2024-2025 a été soumis aux membres du comité Plan institutionnel de la réussite éducative (PIRÉ) ainsi qu'à la commission des études, aux trois instances syndicales du Cégep, auprès de l'Association étudiante (AECV) et de l'Association des cadres des cégeps du Québec – locale (ACCQ), en date du 5 septembre 2024, après avoir finalisé les travaux menés par les comités de direction et de gestion. La consultation s'est terminée le 20 septembre dernier; un seul avis des instances officielles a été reçu et est joint à l'ordre du jour.

M. Rémillard, accompagné des directeurs, présente sommairement le Plan de travail institutionnel 2024-2025. Un fichier Excel détaillant l'ensemble du PTI annuel est déposé pour information complémentaire.

Pour mener à terme le PTI annuel, le comité de gestion s'est doté de nouveaux outils dont une fiche-projet, afin de soutenir la réflexion sur les dossiers prioritaires et les impacts de ceux-ci sur les différentes équipes.

Rappelons également qu'en parallèle un plan opérationnel annuel a aussi été élaboré et sera suivi par les différentes directions pour les activités courantes de l'organisation.

8.4. Recensement des opérations entre apparentés pour 2023-2024 – formulaire à compléter par les membres

Mme Geneviève Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, invite les membres à remplir le formulaire de recensement des opérations entre apparentés pour l'année 2023-2024, et ce, avant le 29 octobre.

8.5. Du président

8.5.1. Campagne promotionnelle du Centre d'études collégiales (CEC) de Vaudreuil-Dorion

M. Bolduc présente rapidement les maquettes découlant de la campagne promotionnelle qui circule en ce moment sur le territoire de Vaudreuil-Dorion sous divers formats, dont des autobus, de l'affichage, etc. Une conférence de presse à laquelle les membres sont conviés se tiendra le 2 octobre prochain.

8.6. Du directeur général

8.6.1. Rentrée d'automne 2024

M. Rémillard présente quelques faits saillants liés à la rentrée d'automne 2024. Un document, qui a été acheminé aux membres plus tôt cette session, est déposé en complément d'information.

8.6.2. Cahier de sollicitation pour la campagne de financement majeure de la Fondation du Cégep de Valleyfield

À titre informatif, M. Rémillard dépose la dernière version du cahier de sollicitation de la Fondation en lien avec la campagne majeure de financement. De plus, une conférence de presse se tiendra le 9 octobre prochain pour lancer cette campagne; les membres du CA y sont conviés.

Il complète ses points d'information, en informant les membres du siège vacant au comité de gouvernance et éthique à la suite du départ de Mme Laurence Demers. Il invite les membres à manifester leur intérêt; la période d'élections aura lieu à la prochaine assemblée du CA.

8.6.3. Revue de presse du 4 juin au 12 septembre 2024

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance de la revue de presse, s'ils le souhaitent.

8.7. Du directeur des études

8.7.1. Rentrée d'automne 2024

L'évolution de l'effectif étudiant est présentée aux membres à titre informatif. Les résultats sont très positifs et demeurent à la hausse dans plusieurs programmes d'études. M. Leduc explique également les modalités entourant la deuxième date d'abandon; une nouvelle mesure ministérielle en vigueur dans le réseau collégial.

9. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 29 octobre 2024 à 18 h 30 en présentiel, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield. Une visite et un repas sont prévus.

10. Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert

Et appuyé par Mme Alexandra Claveau

A-640.10

DE CLORE LA 640^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU
conseil d'administration à 20 h 41.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée
GB/am/mjd
PV CA640



Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée